

Soutien à la mobilité courte durée des doctorants en sciences humaines et sociales des établissements de la métropole bordelaise

Appel à candidature 2026

Une aide pour :

- les doctorants en Sciences Humaines et Sociales
- assister à une rencontre scientifique (congrès, colloque, forum, séminaire...)
- un déplacement de quelques jours
- un déplacement dans les 9 mois après la clôture de chaque session de candidatures
- les déplacements pour du travail d'enquête ou de terrain et pour de la formation doctorale sont exclus de ce dispositif

REGLEMENT

Afin d'encourager la mobilité des doctorants du site universitaire bordelais, Bordeaux Métropole propose **une aide financière pour des séjours de quelques jours afin de participer à des rencontres scientifiques (congrès, colloques, conférences, journées d'études, etc.)** en France ou à l'étranger. Ces aides s'inscrivent en complémentarité avec les dispositifs existants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent appel s'adresse aux **doctorants des établissements de la métropole bordelaise inscrits dans une discipline du champ des sciences humaines et sociales**.

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les doctorants dans leur parcours et ainsi de contribuer à leur réussite et à rendre visible la qualité de la recherche menée sur le territoire métropolitain. Il s'agit également de leur permettre de valoriser leurs travaux, de confronter leurs résultats à l'avis de leurs pairs, de consolider leur réseau et d'acquérir une expérience complémentaire nécessaire ou utile au développement de leur projet doctoral et/ou professionnel.

Objet de l'appel

Cet appel s'adresse aux doctorants inscrits dans une école doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du territoire métropolitain bordelais (28 communes) et dont les travaux relèvent du champ des sciences humaines et sociales.

La demande doit concerner un projet de mobilité courte durée (1 à 7 jours maximum) pour assister à un évènement scientifique en France ou à l'étranger, en lien direct avec le projet doctoral.

Ce déplacement doit entrer dans le cadre de l'approfondissement ou la valorisation des travaux de recherche (présenter ou participer à un colloque) et d'échanges entre pairs utiles au développement du projet doctoral et/ou professionnel.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible au dispositif, les candidats doivent satisfaire **tous** les critères suivants :

- Incrire ses recherches dans une discipline des sciences humaines et sociales ;
- Être inscrit dans une école doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de l'une des 28 communes de la métropole bordelaise ;
- Ne pas soutenir sa thèse avant la clôture de l'appel à candidature ;
- Disposer du soutien écrit de son laboratoire de recherche de rattachement ;
- Justifier de la pertinence de ce déplacement dans le parcours du doctorat (motivation écrite) ;
- Résider en France métropolitaine.

Les agents titulaires de la fonction publique ne peuvent pas prétendre à l'attribution de cette aide.

Les déplacements pour du travail de terrain ou d'enquête et les déplacements relevant de la formation doctorale (summer/winter school, PhD Academy, Ecole thématique, etc) ne sont pas éligibles.

Modalités de candidature

Les dossiers devront contenir :

- Le formulaire de candidature complété à l'adresse **[adresse internet]**, motivant la demande de financement et précisant les impacts attendus de la mobilité sur le projet doctoral et/ou professionnel ;
Pour pouvoir être recevable, toutes les informations concernant la rencontre scientifique devront être renseignées (lieu, dates, nom de la rencontre...)
- Une lettre de soutien du laboratoire ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) français.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Attention, **le déplacement sur lequel porte la candidature devra avoir lieu dans les 9 mois suivant la clôture de la session de candidature en cours**. Aucune bourse ne sera attribuée pour un déplacement ayant lieu avant la date de clôture de la session en cours.

Critères de sélection et modalités d'attribution

Les dossiers seront évalués sur la base des critères suivants :

- Pertinence du déplacement et de l'évènement scientifique au regard du projet doctoral et/ou professionnel du doctorant ;
- Motivation du candidat et impacts perçus sur les perspectives d'accomplissement du parcours doctoral ;
- Accès à des financements de mobilité courte au cours du parcours doctoral ;
- Niveau de ressources, la priorité étant donnée aux doctorants ne bénéficiant pas d'un financement dans le cadre de leur doctorat et aux revenus les plus modestes.

S'il n'est pas exclu de faire plusieurs candidatures, priorité sera donnée aux candidats qui n'en ont pas bénéficié au cours de l'année.

Évaluation

L'évaluation des dossiers sera réalisée en deux temps :

- une étude de la recevabilité des candidatures par le service enseignement supérieur, recherche et innovation de Bordeaux Métropole ;
- une sélection des dossiers retenus dans le cadre d'une Commission d'attribution des aides.

La Commission d'attribution est composée d'un élu métropolitain désigné par le Conseil de Bordeaux Métropole et d'agents des services de Bordeaux Métropole (direction Enseignement supérieur et

rayonnement, direction des affaires administratives et financières de la direction générale Développement économique).

En cas d'impossibilité de l'élu désigné d'assister à la Commission, délégation est donnée à la directrice Enseignement supérieur et rayonnement pour valider les décisions.

Obligation du candidat

Le candidat devra justifier de sa participation à l'évènement scientifique dans le mois suivant la date de réalisation de son déplacement, en communiquant à Bordeaux Métropole un justificatif (attestation de participation) à l'adresse suivante : aide.mobilite.doctorants@bordeaux-metropole.fr

Sans ce justificatif, la Métropole exigera le remboursement de l'aide versée.

Il appartient au candidat d'informer Bordeaux Métropole à l'adresse aide.mobilite.doctorants@bordeaux-metropole.fr dès lors qu'il renonce au déplacement pour lequel une candidature a été déposée.

Si le déplacement est annulé et que cette annulation n'est pas du fait du doctorant, il pourra être étudié le maintien de l'aide allouée sur la base d'une preuve d'annulation et du non-remboursement des frais personnellement engagés par le doctorant.

Attribution

La bourse est attribuée en une fois, par arrêté de la Présidente de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole notifie la décision de la Commission au bénéficiaire par courrier électronique. Le versement se fera dans un délai de 1 mois suivant la notification de l'arrêté.

Le montant attribué dépendra de la localisation géographique de l'événement, au départ de la France métropolitaine (et plus précisément du périmètre de la métropole bordelaise) :

- Mobilité en France métropolitaine (hors Bordeaux Métropole) : 250 euros
- Mobilité en Europe (pays membres de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Islande, Suisse, Norvège, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Kosovo, Macédoine du Nord, Albanie) : 450 euros
- Mobilité à l'international et Outre-Mer : 700 euros

Toutes les destinations sont éligibles (hors territoire de Bordeaux Métropole).

Le candidat a la charge d'organiser sa mobilité et pourra mobiliser les moyens qui lui semblent les plus appropriés (train, avion, bus, hôtel, etc.).

L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir et le fait qu'elles remplissent l'ensemble des conditions ne leur garantit pas automatiquement l'octroi de ladite aide. La décision appartient à la seule autorité publique Bordeaux Métropole.

Calendrier

Les demandes d'aides en 2026 peuvent être effectuées dans le cadre de 3 sessions de candidatures :

- **du 2 février au 19 avril 2026** pour un déplacement de fin avril 2026 à janvier 2027
- **du 20 avril au 31 août 2026** pour un déplacement de septembre 2026 à mai 2027
- **du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026** pour un déplacement de novembre 2026 à juillet 2027

Le déplacement doit être réalisé dans les 9 mois qui suivent chaque date limite de dépôt des candidatures.

Contact

Pour tout renseignement, veuillez contacter aide.mobilite.doctorants@bordeaux-metropole.fr